

LE LAC TÉMISCAMINGUE CONTAMINÉ PAR UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE : PENSONS À PROTÉGER LES AUTRES PLANS D'EAU!

Marie-Pier G. Bélanger, *Organisme de bassin versant du Témiscamingue*,
en collaboration avec Jean-Pierre Hamel, *ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs*

DESCRIPTION

Le cladocère épineux est un membre de la famille des crustacés (écrevisse), originaire d'Europe et d'Asie (mer Caspienne). L'adulte mesure de 1 à 1,5 cm de long environ et sa queue occupe plus de la moitié de sa taille. Il possède des antennes ramifiées qu'il utilise pour nager. L'habitat optimal de ce cladocère est constitué de grands lacs profonds avec des eaux fraîches et oxygénées. Par contre, on le trouve également dans certains lacs aux eaux colorées et plus riches tels que le lac Témiscamingue.



Photo: Emily DeBolt, www.adkwatershed.org

**Le cladocère épineux est un petit crustacé mesurant
seulement 1 à 1,5 cm de long**

En milieu naturel, le cladocère épineux utilise les courants d'eau et le vent pour se déplacer sur de longues distances. Une fois introduit dans un nouvel habitat favorable, cet organisme envahissant se propage en utilisant plusieurs vecteurs connus. Les plaisanciers (bateaux, chaloupes, canots, kayaks, voiliers, motomarines, etc.) en sont des exemples. Le transfert d'un bateau d'un plan d'eau à un autre, les différents types d'équipement de pêche, les plongeurs et même les hydravions représentent un risque élevé de propagation.

OBSERVATIONS

Le cladocère épineux a été observé pour la première fois dans le lac Ontario en 1982 et, en 1987, il était déjà répandu dans tous les Grands Lacs.

Aujourd'hui, cette espèce est recensée dans une centaine de lacs et cours d'eau de l'Ontario, dont le Larder Lake et le lac Raven, qui sont situés à moins de 45 minutes de Rouyn-Noranda.

Il a été détecté au Québec (en Montérégie) pour la première fois en 2015, et sa présence a été confirmée dans le lac Témiscamingue en 2019 à la suite de travaux scientifiques effectués par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), dans le but de valider cette présence.

EFFETS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LA PÊCHE SPORTIVE

Une fois introduit, le cladocère se reproduit rapidement. Un seul spécimen peut engendrer plusieurs générations en une seule année. Le principal effet de son introduction dans un plan d'eau est la compétition alimentaire directe avec les proies de nos poissons sportifs. Cela risque de nuire grandement à la qualité de la pêche sportive et, plus particulièrement, aux plus petites espèces de poissons ainsi qu'aux stades juvéniles des plus grosses espèces. Si le cladocère épineux devient abondant et remplace les autres proies, il peut influencer sur le taux de recrutement des populations de poissons, dont plusieurs espèces prisées par les pêcheurs. Les épines situées sur la queue du cladocère rebutent ces poissons, ce qui les empêche de bien s'alimenter. Cela peut ainsi avoir un effet sur leur taux de croissance et leur survie. De plus, comme la région de l'Abitibi-Témiscamingue se trouve à la tête de deux bassins versants importants, l'introduction du cladocère épineux pourrait éventuellement avoir de plus graves conséquences sur la faune aquatique.



Sur le plan de la pêche sportive, ce crustacé se prend en grand nombre sur le fil de pêche et obstrue l'anneau de scion au bout de la ligne, ce qui la rend difficile à remonter. Plus l'eau se réchauffe au cours de la saison, plus le cladocère semble abondant.

COMMENT L'ÉVITER

Le cladocère peut se retrouver sur les embarcations et les différentes pièces d'équipement utilisées. Les viviers, l'eau de cale, la coque d'une embarcation, la remorque et même les cannes à pêche représentent autant de vecteurs potentiels de propagation.

Les œufs de cette espèce envahissante peuvent survivre à de longues périodes d'exposition en conditions défavorables, et ce, même lorsque la femelle qui les porte n'est plus vivante. Ils peuvent même survivre au passage dans le tractus digestif d'un poisson qui s'en est nourri. Ainsi, un poisson qui est transféré d'un plan d'eau à un autre peut devenir le vecteur d'introduction et de propagation du cladocère épineux.



Photo : Andrea L. Jaeger Miehls, Michigan State University, bugwood.org

Sur le plan de la pêche sportive, ce crustacé se prend en grand nombre sur le fil de pêche et obstrue l'anneau de scion au bout de la ligne

Il est donc indispensable d'inspecter l'embarcation, la remorque et toutes les pièces d'équipement après chaque utilisation. Il est aussi primordial d'éliminer toutes les plantes, tous les animaux et toute la boue avant de passer à un autre plan d'eau!

« Une fois introduit, le cladocère se reproduit rapidement.

Un seul spécimen peut engendrer plusieurs générations en une seule année. Le principal effet de son introduction dans un plan d'eau est la compétition alimentaire directe avec les proies de nos poissons sportifs »



Photo : OBVT

L'un des moyens de prévenir la propagation du cladocère épineux aux autres lacs de la région est de bien nettoyer son embarcation

VOICI QUELQUES RÈGLES D'USAGE :

- Vider l'eau du moteur, du vivier, de la cale et des caissons sur la terre ferme à plus de 30 mètres d'un point d'eau naturel ou de systèmes d'évacuation municipaux s'il y a un risque qu'elle se déverse dans l'un de ces points.
- Laver tout équipement récréatif avec de l'eau chaude (50 °C/122 °F) ou à haute pression (> 250 lb/po²).
- Laisser l'embarcation en cale sèche pendant une semaine peut être efficace si tout l'équipement est asséché suffisamment. Sachez toutefois qu'un peu d'eau dans le fond de l'embarcation peut soutenir plusieurs spécimens de cladocère épineux ou, encore, plusieurs œufs bien viables.
- Finalement, il faut tout laver à chaque changement de plan d'eau! Cette mesure d'hygiène est reconnue comme étant le meilleur moyen pour réduire le risque de propagation de ces espèces indésirables.

LE MOT DE LA FIN

La protection de nos plans d'eau est l'affaire de tous, car personne ne veut consciemment contaminer son coin de paradis. Comme il n'existe aucun moyen de lutte efficace contre cet organisme envahissant, une fois qu'il est implanté, la prévention représente le meilleur moyen d'empêcher sa propagation. ■

Sources :

Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), Félix Goulet (guide et pêcheur professionnel), Jean-Pierre Hamel (biologiste) et Geneviève Décarie (conseillère en communication au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs).

Les forêts, la faune et les parcs sont des ressources intimement liées et de premier plan pour l'économie du Québec et de ses régions. C'est pour cette raison, entre autres, que le gouvernement a créé ce ministère en avril 2014. À titre de gestionnaire des forêts publiques, de la faune et de ses habitats ainsi que du patrimoine naturel collectif, le Ministère a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et d'appuyer le développement économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.